



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
COMMUNE DE CORNAUX

ARRETE

CONCERNANT L'APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2016

du 16 décembre 2015

Le Conseil général

Entendu le rapport de la Commission financière,

Vu le rapport du Conseil communal, du 30 novembre 2015,

a r r ê t e :

Article premier .- Est approuvé, avec décharge au Conseil communal, le budget de l'exercice 2016, qui comprend :

a) Le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	CHF 7'538'600.00
Revenus	<u>CHF 7'113'100.00</u>
Excédent de charges	CHF 425'500.00

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF 4'787'000.00
Recettes	<u>CHF 0.00</u>
Investissements nets / augmentation	CHF 4'787'000.00

Art. 2.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Art. 3.- Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,

Helen Houttuin

Mario Clottu